

Je souhaite effectuer un parrainage civil

Le parrainage civil, parrainage républicain, baptême civil ou encore baptême républicain, permet de désigner dans le cadre d'une cérémonie laïque et de manière symbolique, des parrains et/ou marraines pour un mineur.

En effet l'engagement qu'ils prennent de suppléer les parents en cas de défaillance ou de disparition n'a qu'une valeur morale et n'a pas de **valeur juridique** puisqu'il n'est encadré par aucun texte législatif.

Conditions

Le représentant légal de l'enfant doit déposer personnellement le dossier complet, sans rendez-vous, du lundi au vendredi dans le respect des horaires d'ouverture de la mairie.

À l'appui de votre demande, **vous devez fournir un dossier complet** : à défaut, votre demande ne pourra ni être enregistrée ni être instruite.

Document

[Dossier de parrainage républicain \(.pdf - 87.43 Ko\)](#)

Démarches

Le dossier complet et ses pièces justificatives doivent être déposés au moins un mois avant la date souhaitée et au plus tôt un an avant cette date.

À l'issue de l'instruction de votre dossier et en fonction **des disponibilités, le service état civil vous communiquera la date et l'heure de la cérémonie**. Nous vous invitons à n'effectuer aucune réservation ou achat avant que la date définitive de votre parrainage ne vous soit confirmée à l'issue de ce rendez-vous.

La cérémonie de parrainage civil est ensuite organisée par la mairie de Saint-Genis-Laval en Villa Chapuis.

Vous avez une question ?

Contactez le service état civil à écrire@saintgenislaval [dot] fr (ecrire[at]saintgenislaval[dot]fr) ou au 04 78 86 82 00.

Horaires

- Lundi : 9h à 12h30 et 13h30 à 17h30
- Mardi, jeudi : 8h30 à 11h et 13h30 à 18h
- Mercredi : 8h30 à 12h30
- Vendredi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30
- Samedi : 9h à 12h

[Ajouter aux favoris](#)